



Charte académique pour l'évaluation au baccalauréat

publié le 01/02/2022

Descriptif :

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif ayant mobilisé une soixantaine de professeurs de SES de l'académie de Poitiers. C'est le résultat d'un large consensus sur les attentes relatives aux épreuves du baccalauréat.

Chères collègues, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous communiquer la charte académique pour l'évaluation des épreuves au baccalauréat élaborée au sein de l'Académie de Poitiers.

Cette charte est le fruit d'un travail de réflexion collectif et collaboratif qui a mobilisé 60 collègues (au moins un enseignant par établissement, public et privé et les formateurs) et s'est réalisé en trois temps : deux journées interdépartementales 16/17 et 79/86 et une journée académique, de novembre à décembre 2021.

Le dispositif ainsi conçu a créé une large dynamique et a conduit à un consensus sur les modalités d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale. Il fournit désormais un outil indispensable que chaque professeur doit utiliser pour harmoniser les attentes dans le cadre de l'examen du baccalauréat et du contrôle continu. Cette grille devra également permettre la mise en œuvre des évaluations tout au long du cycle terminal.

Je tiens à remercier les collègues et formateurs qui ont contribué à rendre ce travail engageant et utile pour tous.

Bien cordialement,

Selvame CALVIAC
Faisant fonction IA-IPR

Documents joints

 [Charte académique \(Libre Office\)](#) (OpenDocument Text de 96.4 ko)

 [Charte académique \(PDF\)](#) (PDF de 316.4 ko)

 [Charte académique \(Word\)](#) (Word de 100 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.